



La vaccination est le meilleur moyen de protéger un animal contre certaines maladies virales ou bactériennes.

La maladie de Carré

Cette maladie est due à un virus qui cause des symptômes variés. : cutanés, nerveux, digestifs, respiratoires...

Elle atteint surtout les chiots, chez qui elle peut causer de graves séquelles ou entraîner la mort, ou encore le chien âgé chez qui elle se traduira alors par des symptômes nerveux.

La vaccination est le seul moyen efficace de lutte contre cette maladie.

Il est conseillé de vacciner les chiens dès l'âge de deux mois.

L'Hépatite de Rubarth

Cette maladie est due à un virus causant une atteinte de l'état général associée à une gastro-entérite sévère.

Elle peut affecter les chiens de tous les âges. L'issue peut être fatale en particulier chez les jeunes chiots.

Il est conseillé de vacciner les chiens dès l'âge de deux mois.

La Parvovirose canine

La parvovirose est due à un virus résistant très longtemps dans l'environnement. Il cause une gastro-entérite hémorragique souvent mortelle et plus rarement une atteinte cardiaque chez les chiots de moins de deux mois. La maladie se transmet par contact avec d'autres chiens ou avec un environnement contaminé.

Il est conseillé de vacciner les chiens dès l'âge de six à huit semaines.

La Leptospirose

Cette maladie infectieuse est due à une bactérie commune. Elle est contagieuse à d'autres espèces animales, notamment l'Homme.

Les rongeurs sont des porteurs sains de la bactérie et la disséminent dans leurs urines.

La leptospirose peut s'exprimer sous différentes formes comme une hépatite, une gastro-entérite hémorragique, une insuffisance rénale aiguë. Elle est responsable de graves séquelles et peut entraîner la mort de l'animal.

Le vaccin permet de prévenir la mortalité et de réduire les signes cliniques.

Il est conseillé de vacciner les chiens dès l'âge de deux mois.

La rage

La rage est une maladie virale commune à de nombreux mammifères dont l'homme. La contamination se fait le plus souvent par morsure et provoque des symptômes variés qui aboutissent systématiquement vers la mort.

La France est officiellement indemne de rage depuis 2001 mais il arrive que des animaux soient importés de pays non indemnes (dernier cas en octobre 2013 dans le Val d'Oise, chaton de deux mois).

La vaccination des chiens n'est plus obligatoire mais fortement conseillée si l'animal est susceptible de voyager.

La vaccination de la rage doit être certifiée par un vétérinaire sanitaire et ne peut être réalisée que si l'animal est identifié. Cette vaccination sera certifiée dans un passeport délivré par votre vétérinaire. Elle peut être réalisée dès l'âge de trois mois et ne prend effet que 21 jours après.

La Toux de Chenil

Ce syndrome est souvent dû à une association entre un virus (Para-influenza canin) et une bactérie (*Bordetella bronchiseptica*). Cette maladie se traduit par une infection respiratoire sévère. La vaccination est surtout indiquée dans le cadre de séjours en pension canine, en chenil, ou tout autre regroupement d'animaux.

La piroplasmose

Cette maladie est due à un protozoaire transmis par les tiques à l'occasion de leur repas de sang. Le protozoaire provoque une anémie hémolytique grave qui peut aller jusqu'à la mort. Le vaccin diminue l'expression des symptômes. La maladie doit avant tout être prévenue en luttant contre les tiques.

Le vaccin peut être réalisé dès l'âge de 5-6 mois (quel produit utilisé) ??

La maladie de Lyme

Cette maladie est due à une bactérie transmises par les tiques. Elle provoque des pics de fièvre ainsi que des douleurs articulaires.

Le vaccin est réalisable dès l'âge de 3 mois.

La Leishmaniose canine

La maladie est due à un parasite microscopique appelé *Leishmania infantum*, transmis par la piqûre d'un moucheron, le phlébotome présent dans le sud de la France.

Les signes cliniques de la maladie sont très variables et dans certains cas ne se manifestent que plusieurs années plus tard. Les chiens atteints ont de la fièvre, perdent leur poils (en particulier autour des yeux), maigrissent et peuvent présenter des lésions de la peau et des griffes. Ensuite les organes internes sont atteints : on observe par exemple une anémie, une atteinte des articulations, des yeux et des reins.

Le traitement de la leishmaniose est compliqué et ne permet pas de se débarrasser totalement du parasite. C'est pourquoi la **prévention est essentielle**. Vous pouvez protéger votre chien des attaques de phlébotomes pendant leur saison d'activité, par exemple en utilisant des traitements efficaces contre les insectes qui permettent aussi une protection contre les tiques. La vaccination est également possible à partir de l'âge de 6 mois

AU BILAN

Pour être protégé contre les maladies infectieuses qui peuvent être mortelles, le chaton doit être **vacciné à partir de l'âge de 8 semaines, avec un rappel un mois plus tard**. Tant que le chaton n'est pas vacciné, évitez de le laisser sortir.

La vaccination est **renouvelée tous les ans lors du bilan de santé annuel**.

Pour choisir quelles vaccinations mettre en place pour votre chien, n'hésitez pas à nous demander conseil.

Protocole vaccinal le plus fréquent

A deux mois	A trois mois	Tous les ans
<p><u>Primo-injection</u> Maladie de Carré Hépatite de Rubarth Parvovirose canine Leptospirose</p>	<p><u>Rappel vaccinal</u> Maladie de Carré Hépatite de Rubarth Parvovirose canine Leptospirose <u>Primo-injection</u> Rage</p>	<p><u>Rappels annuels à la date anniversaire de la primo-injection</u> Maladie de Carré Hépatite de Rubarth Parvovirose canine Leptospirose Rage</p>